

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 octobre 2015**

Décision n° **CP-2015-0439**

commune (s) :

objet : Travaux de taille et d'entretien des dépendances vertes et boisements des voiries sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 octobre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 octobre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

Commission permanente du 12 octobre 2015**Décision n° CP-2015-0439**

objet : **Travaux de taille et d'entretien des dépendances vertes et boisements des voiries sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des 2 marchés de travaux de taille et d'entretien des dépendances vertes et boisements des voiries sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Ces marchés seront chacun attribués à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Ces prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous.

- lot n° 1 - Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Jonage, Lyon 1er, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 6°, Lyon 7° et Lyon 8°, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Fons, Saint Priest, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne,

- lot n° 2 - Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, Limonest, Lissieu, Lyon 2°, Lyon 5° et Lyon 9°, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vernaison.

Les marchés font l'objet de 2 marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le lot n° 1 comporte un engagement annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et sur 4 ans un minimum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC, et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 800 000 € TTC,

Le lot n° 2 comporte un engagement annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et sur 4 ans un minimum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC, et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés de travaux de taille et d'entretien des dépendances vertes et boisements des voiries sur le territoire de la Métropole de Lyon.

2° - Autorise dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres, aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission d'appel d'offres compétente.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission d'appel d'offres compétente de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents :

a) - lot n° 1 : Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° et Lyon 8°, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, pour un montant minimum de 150 000 €HT, soit 180 000 €TTC et pour un montant maximum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année, un minimum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC et un maximum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 €TTC sur 4 ans,

b) - lot n° 2 : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Limonest, Lissieu, Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5° et Lyon 9°, Marcy l'Etoile, Montanay, La Mulatière, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay camp, Sathonay Village, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vernaison, pour un montant minimum de 150 000 €HT, soit 180 000 €TTC et pour un montant maximum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année, un minimum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC et un maximum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 €TTC sur 4 ans.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - section de fonctionnement - exercices 2016 et éventuellement 2017, 2018 et 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.